



## DOSSIER de la récupération financière de la reprise des JOURNÉES de GRÈVE de 2005

# Pas parce que c'est Noël qu'il faut accepter de se faire passer un sapin



Vous avez reçu, depuis un an, de nombreuses informations relatives au règlement du grief que nous avons gagné sur la reprise des journées de grève et la rémunération devant aller de pair avec celle-ci. Pour les nouveaux enseignants, résumons ainsi la situation :

Le 8 février 2008, après de nombreuses journées d'audition, un tribunal d'arbitrage rend une décision historique pour le réseau en donnant droit à notre grief réclamant la pleine compensation financière pour la récupération des journées de grève. Nous y lisons notamment que :

**« [75] La grève tel que le définit le Code du travail, est un arrêt concerté de travail qui évidemment entraîne une coupure de salaire. Toutefois, si le travail est repris sans rémunération, cela a pour conséquence d'annuler tout effet de ladite grève et même de la vider de son sens. Une telle interprétation conduirait à une application privilégiée pour les collèges puisqu'en tout autre secteur, si le travail est repris, il est rémunéré. En obligeant l'enseignant à reprendre le travail non accompli durant la grève sans compensation, on lui indique qu'il a posé un geste inutile même si légal. »**

« [...] En conséquence, le tribunal, après considération de la preuve et des arguments, de la doctrine et de la jurisprudence et après avoir délibéré sur le tout en présence

des assesseurs, en conformité avec la convention collective et la loi, [...]

● ordonne au Collège de payer le salaire aux enseignantes et enseignants pour ladite reprise du travail et les avantages s'y rapportant, le tout avec intérêt selon le taux prévu par la loi [...] »

Le 1<sup>er</sup> octobre 2008 : cette décision, contestée par le Collège en Cour supérieure, aura été maintenue par celle-ci. L'honorable juge Daniel H. Tingley dira, dans sa décision :

**« [15] Bref, le Tribunal trouve que les conclusions de l'arbitre dans sa décision sont tout à fait logiques, conformes à la loi et respectant l'esprit de l'entente collective (R-2), donc raisonnables. »**

Naïfs peut-être, nous avons cru que le dossier était ainsi clos et que nous serions payés. Mais telle ne fut pas la situation. Nous avons dû faire parvenir, par le biais du Service juridique de la CSN, une mise en demeure en exécution de cette décision

## ...SOMMAIRE...

- Le projet de loi sur la gouvernance mis en veilleuse . . . . . 3
- Jean Charest veut augmenter les tarifs et les taxes :... . . . . 3

→ → Suite de la page 2

et c'est suite à celle-ci que le Collège mettait sur la table son projet de règlement.

Cette proposition fut unanimement rejetée par l'assemblée syndicale et dénoncée dans une nouvelle mise en demeure datée du 17 juin 2009. Ce projet, à notre grande surprise :

🎄 Ne prévoyait un remboursement que pour les enseignants qui avaient des heures de cours / labo / stages / ateliers à leurs horaires lors des reprises des journées de grève.

🎄 À quel tarif? Moins de la moitié du tarif horaire que ceux-ci auraient si leur statut était celui de chargés de cours.

🎄 Ainsi dans leur projet, pour être réputé temps plein, un enseignant devrait assumer 1690 heures de travail pour le Collège (52 semaines X 32,5 heures/semaine). Un enseignant dont le salaire à l'échelle est de 60000\$ gagnerait environ 35,50\$ l'heure. Il faut se rappeler qu'un chargé de cours est réputé avoir une pleine année de travail avec 525 heures d'enseignement et un plein salaire avec moins de 1000 heures d'enseignement.

🎄 Mais, sur les maigres sommes dues, les intérêts composés étaient appliqués.

🎄 Et pour tout l'ensemble de notre travail décrit à l'article 8-4.00 de notre convention, «AUCUNE VALEUR RECONNUE» ce qui a valu une nouvelle mise en demeure, celle du 17 juin 2009 dont il est fait mention plus haut, mise en demeure pour interprétation de mauvaise foi de l'entente de l'arbitre Fortin.

🎄 Bref, on nous offrait moins de 30% des sommes coupées, pour certains de nos membres seulement. En ETC, un remboursement d'environ 2,55 ETC/8,9 ETC coupés.

Nous croyions alors avoir atteint le fond du baril (surtout en tenant compte des nombreuses incongruités de la montagne de données déposées par la Direction des ressources humaines) : tel n'était pas encore le cas.

L'arbitre s'étant gardé juridiction sur le quantum, le tribunal est revenu au Collège le lundi 9 novembre 2009 pour prendre connaissance des divergences des parties. Nous nous attendions à ce que le Collège ait enfin perçu l'insatisfaction des professeurs qui y œuvrent et qu'il présente une offre un peu plus raisonnable devant l'arbitre Fortin. Hé non! C'est l'extrémité de l'excrément<sup>1</sup>, notre directeur des Ressources

humaines est venu présenter la même proposition qu'il a même un peu amoindrie : au lieu d'intérêts composés, nous n'avons plus droit qu'à des intérêts simples. De plus, la plaidoirie de l'avocate du Collège n'a fait qu'effleurer une défense de cette proposition et déposer une longue liste de jurisprudence qui ne s'applique à peu près pas à notre cause, mais qui pourrait très bien être utilisée pour un appel de la nouvelle décision de l'arbitre.

LA POSITION du SPECA n'a pas NON PLUS CHANGÉ : tous les enseignants qui ont fait la grève, qui ont vu leurs salaires coupés pour ces journées (chose que le SPECA n'a jamais contestée dans ce dossier) et qui ont repris ces journées de grève doivent être intégralement COMPENSÉS. Nous demeurons donc en attente de la mécanique que retiendra le tribunal et qui nous permettra d'évaluer les sommes qui nous reviennent.

Nous devons nous rendre à l'évidence : le Collège a cessé de s'enliser, il a cédé son droit de gérance aux gens de l'ombre qui nous gouvernent. Nous avons été habitués à un autre style de gérance : malgré nos désaccords, il était possible de s'entendre localement

avec la direction du Collège sur ce qui était préférable pour cette institution. De concert, le syndicat et la direction faisaient ensuite face au Ministère et à la Fédération des cégeps pour défendre une certaine idée de ce que doit être la vie collégiale, certains idéaux de justice et de décence. Espérons que les nouveaux membres de cette direction seront à l'aise dans le rôle de marionnettes qu'ils se sont choisis.

## LA LUTTE se POURSUIT!



<sup>1</sup> Pour ne pas utiliser l'expression populiste : c'est le boutte de la marde (Daniel Lemire sous son personnage de l'oncle Georges).

## GOUVERNANCE DANS LES UNIVERSITÉS ET LES CÉGEPS

# Le projet de loi sur la gouvernance mis en veilleuse

Face au tollé de protestations de la vaste majorité des intervenants en éducation, dont en première ligne, les associations étudiantes et les syndicats d'enseignant-es, professeur-es et chargé-es de cours du milieu de l'enseignement supérieur, le gouvernement libéral de Jean Charest met en veilleuse les projets de loi 38 et 44 au sujet de la gouvernance dans les universités et dans les cégeps.

Lors de la consultation tenue plus tôt cette année, la plupart des intervenants ayant demandé à se faire entendre en Commission parlementaire ont fait part des préjudices que pourrait entraîner l'adoption de ces projets de loi dans la dynamique des établissements universitaires et collégiaux.

Les diverses organisations étudiantes et syndicales soutiennent que la gestion des institutions d'enseignement supérieur relève essentiellement de la responsabilité des communautés collégiales et universitaires en respect du principe de collégialité. En ce sens, à maintes reprises, elles ont réaffirmé leur opposi-

tion à la marchandisation de l'éducation postsecondaire, que les projets de loi accéléreraient s'ils venaient à être adoptés.

Une grande manifestation réunissant plusieurs associations étudiantes, fédérations et syndicats provenant des communautés collégiales et universitaires s'est tenue le 1<sup>er</sup> octobre à Montréal afin d'exiger le retrait des projets de loi 38 et 44 sur la gouvernance des cégeps et des universités, présentés par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne.

Bien que les projets de loi 38 et 44 demeurent au feuilletton de l'Assemblée nationale, le gouvernement a donc décidé de ne pas les appeler et de les mettre en veilleuse. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Le milieu de l'éducation devra toutefois demeurer vigilant, car ce gouvernement nous a dans le passé trop souvent démontré son aptitude à reculer temporairement pour mieux revenir à la charge. Restons sur nos gardes.

.....

## Jean Charest veut augmenter les tarifs et les taxes : Soutenir l'action syndicale de résistance

Depuis la fin du mois d'octobre, les négociations dans le secteur public québécois sont officiellement amorcées puisque les organisations syndicales ont déposé les cahiers de demandes dans les délais prévus. Il n'en fallait pas plus à différents chroniqueurs des grands médias pour critiquer la démarche syndicale. Derrière ce nouvel épisode des relations de travail au Québec, se concentre toute la conjoncture économique et sociale, caractérisée par une forte croissance des inégalités. Les commentaires de ces chroniqueurs préparent finalement la population à accepter les hausses des tarifs des services et l'augmentation des impôts des contribuables. Pour Jean Charest, *There is no alternative*. Les syndicats doivent lui en proposer une.

Déconnectés, irréalistes, mauvais timing et, insulte suprême, corporatistes! Voilà l'essentiel du message transmis de la part de faiseurs d'opinions ces derniers jours. Pour eux, des hausses de salaire de 11,25% sur trois ans demandées par le Front commun seraient évidemment exagérées compte tenu de la

situation économique qui frappe particulièrement les salariés non organisés, ceux du secteur privé, et évidemment de la situation financière de l'État<sup>1</sup>.

### Une situation économique catastrophique

On peut comprendre que le gouvernement décide de suspendre la loi sur le déficit Zéro, avec l'approbation des syndicats qui y voient évidemment la suppression d'un verrou pour ces négociations. L'ADQ s'insurge mais avec son implosion, ce n'est pas une grosse pression. Le plus surprenant, c'est que le PQ en a rajouté! Il s'est rallié à la position de Jean Charest sentant bien qu'il va trop loin en considération des positions syndicales.

Mais la situation serait si catastrophique que l'on doit prévoir un coup de barre important dans les revenus de l'État et contraindre les dépenses, soit envisager un gel des conditions de travail. Pour rassurer le PQ qui fait son lucide

→ → Suite de la page 3

sur les finances publique, disons que le gouvernement n'a évidemment pas l'intention d'abandonner la « lutte » contre le déficit ! Il entretient l'idée que la satisfaction des demandes du secteur public participe à la spirale ascendante de la dette, soit l'ajout de 3 milliards de \$ sur un déficit anticipé qui pourrait alors atteindre 10 milliards. Il est évidemment repris en cœur par les faiseurs d'opinion dans les médias.

### Pourquoi ne pas parler du crime économique et des paradis fiscaux ?

Mais pourquoi tous les chroniqueurs ne mettent pas en perspective les ratés du système ? Pourquoi taire les exemples nombreux de scandales des « Corporate Bums ». Car ce sont bien ces informations qui nous parviennent par ailleurs dans les médias. Oui, la liste est trop longue pour présenter tous les Norbourg de la terre dans une seule chronique. Prenez-en deux, trois, quatre...

Au mérite de Michel David, le surlendemain, en abordant la campagne électorale à Montréal et l'appui du monde des affaires à Gérald Tremblay, il rappelle que ce même milieu avait ovationné « Henri-Paul Rousseau (...) [quand il] était venu leur expliquer comment il avait perdu 40 milliards » lorsqu'il était à la tête de la Caisse de dépôt. Ne peut-on pas faire de lien avec les négociations du secteur public ? Ne peut-on pas y voir un impact, même direct, avec ces négociations, compte tenu des conséquences sur les fonds de pension des salariés-es ? Pourquoi ne pas en parler lorsqu'on aborde les demandes syndicales ?

Mais les scandales financiers ne sont qu'une forme apparente d'une autre spirale effarante qui ne s'affaiblit pas, celle de la hausse des inégalités. Il est certainement plus honnête, pour des journalistes soucieux d'informer la population, de la rappeler alors qu'on demande aux salariés-es, quels qu'ils soient, du privé ou public, de se serrer la ceinture.

Quels moyens pour restaurer les marges de l'État québécois ? On rappelle souvent que les moyens plus réduits de l'État proviennent de la baisse des impôts. Il est vrai que les plus riches sont devenus ainsi encore plus riches. Toutefois, si on veut restaurer des moyens de l'État québécois dont le budget s'explique pour l'essentiel par les services, la récupération du point de TPS abandonné par le gouvernement fédéral est totalement insuffisante pour ce faire. Augmenter les tarifs au-delà de l'inflation, qui selon pour Michel David est nulle, est une agression supplémentaire dans les conditions de vie de la population. Avec la mise en place d'une telle médecine, même les salariés-es du secteur public y perdront au change par l'annulation de leurs propres augmentations. L'importante

chute des revenus fiscaux des états occidentaux ne se résume pas aux réductions consenties aux contribuables. Celles faites aux entreprises et le transfert des charges fiscales des sociétés vers les contribuables sont des facteurs majeurs qui précipitent un véritable étranglement des moyens de l'État. L'an prochain, le Canada aura abaissé son taux fédéral d'imposition des sociétés de 33 % depuis 2000, pour atteindre 19 % en 2010, selon des données établies par le Conseil du travail du Canada (CTC – *The Dubious Case for More Corporate Tax Cuts*, 2005). Pourquoi Québec n'augmente pas sa part d'impôt sur les sociétés ? Au lieu de réduire l'espace fiscal abandonné par le gouvernement fédéral au simple point de TPS, il y a des revenus possibles beaucoup plus importants que ceux que pourraient procurer une hausse proportionnelle de la TVQ, une augmentation des tarifs ou le gel des salaires ! Pourquoi ne pas commencer à combattre les écarts de revenus en commençant par rétablir les taux d'imposition sur les fortunes et sur les sociétés ? Pourquoi le PQ ne pourrait-il pas demander de sortir des sentiers battus des transferts fédéraux et demander l'implantation d'une véritable politique fiscale progressive.

Les résultats des prochaines négociations doivent contribuer à renverser cette dynamique sociale toujours défavorable à la majorité de la population, et intimement lié aux politiques néolibérales, n'en déplaise à Michel David. Il a beau mentionner que les syndicats sont bien mal placés pour dénoncer le néolibéralisme de Jean Charest alors qu'ils seraient en partie responsable du rétablissement de sa crédibilité, les syndicats sont toujours en phase avec une telle critique de la politique gouvernementale, en plaidant pour le soutien aux salariés-es du secteur public. Toutefois, il faut proposer autre chose que des hausses de tarifs et de la récupération du point de TPS. Pour renverser la vapeur, le débat sur les finances publiques doit s'élargir. Une affaire à suivre.

Ronald Cameron

<sup>1</sup> Des demandes injustifiées ? Michel Girard dans le journal **La Presse** a été le chroniqueur qui s'est le plus excité jusqu'à présent, en affirmant dans sa chronique de la fin octobre que « l'amélioration de vos conditions de travail [salariés-es du secteur public] passe par la détérioration des finances personnelles de la population ». Michel David, dans **Le Devoir** du jeudi 29 octobre, et Lise Payette à sa manière, reproche le *timing*. Michel David prétend qu'on peut douter de l'appauvrissement des salariés-es puisque la « croissance des prix a été négative ». Mieux vaut suivre alors l'exemple des autres provinces canadiennes qui envisagent un gel des salaires ! Plusieurs réponses provenant généralement de militantes et militants sont disponibles sur différents sites – dont **Presse-toi à gauche** – Sébastien Robert, **L'Autre journal** – Pierre Dubuc et Monique Pauzé. Nous n'y reviendrons pas. Même André Pratte, éditorialiste de **La Presse**, un habitué du commentaire anti-syndical, répond cette fois-ci à ces chroniqueurs en tablant sur la détérioration réelle de la situation des salariés-es. Pourquoi de telles nuances de sa part ? Il existe un important potentiel de radicalisation de la part des salariés-es dans ces négociations si une entente n'intervient pas avant le 1<sup>er</sup> avril prochain. Nous y reviendrons.

Source : Journal-Alternatives, le 9 novembre 2009.